Rentrée 2018

Inscription à l'école

Votre enfant est né en 2015

> **Jusqu'au 30 mars 2018,** les étapes à ne pas manquer

Votre enfant est né en 2015. En septembre 2018, il fera sa première rentrée scolaire.

Vous avez jusqu'au **30 mars** pour effectuer les démarches d'inscriptions nécessaires. Passé ce délai, la place de votre enfant dans l'école du secteur ne sera pas garantie.

1 Procédez à la pré-inscription

- au centre administratif
- dans votre maison de quartier

Dès la pré-inscription effectuée, on vous remettra un certificat de pré-inscription avec les coordonnées de votre école de rattachement.

Carte scolaire

Retrouvez l'école de votre secteur :
www.ville-pantin.fr/moteurAnnuQuartier.html

2 Confirmez l'inscription

auprès du directeur(rice) de l'école de votre secteur muni de votre certificat de pré-inscription.

Dérogation

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle de votre secteur ?
Dès l'inscription confirmée, vous devez en faire la demande par écrit avant le 30 avril.

Les pièces à fournir

- formulaire de demande d'inscription
- copie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant
- copie d'une pièce d'identité des parents
- copie des pages du carnet de santé de l'enfant où sont indiqués les vaccins DTCOQ (diphtérie, tétanos, coqueluche)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois :
  - **pour les locataires :** dernière quittance de loyer ET facture d'électricité ou de téléphone fixe de moins de 3 mois ou assurance habitation.
  - **pour les propriétaires :** échéancier de remboursement de prêt en accession ET facture d'électricité ou de téléphone fixe de moins de 3 mois ou assurance habitation.
  - **pour les personnes hébergées :** pièce d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement, dernière quittance de loyer ET facture d'électricité ou de téléphone fixe, ainsi qu'un document officiel à votre nom à cette adresse de moins de 3 mois.

Les lieux / les horaires pour vos démarches

Centre administratif

Inscriptions scolaires et périscolaires (rez-de-chaussée)
84/88, avenue du Général Leclerc (tél.) 01 49 15 37 41
lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h, jeudi 13h30 - 17h

Maisons de quartier

Courtillières | 1, avenue Aimé Césaire (tél.) 01 49 15 37 00
Haut - Pantin | 42, rue des Pommiers (tél.) 01 49 15 45 24
Petit - Pantin | 210, avenue Jean Lolive (tél.) 01 41 50 50 00
Quatre - Chemins
• Antenne Vaillant | 42, avenue Édouard Vaillant (tél.) 01 49 15 39 10
• Antenne Diderot | 148, avenue Jean Jaurès (tél.) 01 48 40 26 17
du lundi au jeudi 9h - 12h et 13h30 - 17h,
vendredi 13h30 - 17h (vendredi 9h - 12h aux Courtillières)

Direction de la Communication - décembre 2017